Annexe I : Tableau récapitulatif

Fiche 2 : Analys	Fiche 2 : Analyse de la conformité du projet d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP) par rapport au plan d'aménagement général "mouture 2004" (PAG)															
Dénominat Le présent tableau est				_					HAB-1							
	Le présent tableau est à établir pour chaque zone pour laquelle un même degré d'utilisation du sol est fixé moyennant des coefficients dans le PAG Degré d'utilisation du sol fixé au niveau du PAG															
Surface du terra	Surface du terrain à bâtir brut de la zone concernée :															
Coefficients issu		minimum	<i>maximum</i> / 0.40	СМИ	minimum	maximum / 0.80	cus	minimum	maximum /							
Application des dispositions de l'article 29 <i>bis</i>																
a) Obligation de	a) Obligation de réalisation de logements abordables selon l'art.29 <i>bis :</i>															
b) Part de la sur c) SCB maximal	Conformité de la surface construite brute à réserver au logement abordable b) Part de la surface construite brute (SCB) à réserver pour le logement abordable (Log-abo) selon l'art.29bis :															
	Degré d'utilisation augmenté selon l'article 29bis (5) a) Surface des fonds appartenant aux propriétaires visés à l'art.29bis (10) (p.ex. promoteur public) : ares															
f) Pourcentage d					,						%					
g) SCB maximal					logomari -	olon la DAD	.				m ²					
h) SCB maximali) SCB suppléme	entaire adm	ise selon l'a	art.29 <i>bis (1</i>	10% de la S	CB résultar	nt du CMU i	fixé par le P	PAG pour le	es		m² m²					
fonds visés à l'art.29bis(10) réduite de la SCB non destinée exclusivement au logement) : j) SCB maximale admise pour le PAP selon le PAG et l'art.29bis m²																
k) Rapport entre la SCB maximale admise pour le PAP et celle résultant du CMU fixé au PAG : %																
I) Degré d'utilisation du sol fixé par le PAG augmenté selon l'article 29 <i>bis</i> , compte tenu du rapport issu du point k) :										maximum /	СМИ	minimum	maximum /	cus	minimum	maximum /
Analyse de la conformité du PAP au PAG																
·										ée nt		CB réserve ement abo		Volume constr		
Lot		minimum	maximum		minimum	maximum		minimum	maximum	exclusivem		minimum		minimum	maximum	
1 4.40 2 4.12			/ 164.50 / 152.00	m² m²		370.00	m² m²	/		/	m² m²		m² m²	/		m³ m³
3 4.12			152.00	m² m²		334.00	m²		1	1	m²		m²			m³ m³
4 4.52	ares		152.00	m^2	,	334.00	m²	1	1	1	m^2		m^2	/		m^3
5	ares		/	m² m²			m² m²	/		/	m² m²		m² m²	/		m³ m³
7	ares ares		/	m² m²			m²		1	1	m²		m²			m³ m³
8	ares		1	m^2			m^2	/	1	1	m²		m²	/		m^3
9	ares	,	,	m²			m²	/		1	m²		m²	/		m ³
10	ares ares		/	m² m²			m² m²	/	,	1	m² m²		m² m²	/		m³ m³
12	ares		1	m^2			m²		1	1	m²		m²	/		m³
13	ares			m²			m²	/		1	m²		m²	/		m ³
15	ares ares		/	m² m²			m² m²		1	1	m² m²		m² m²	/		m³ m³
16	ares		/	m²			m²	1	1	1	m^2		m^2	/		m^3
17	ares		/	m² m²			m² m²	/		1	m² m²		m² m²			m³ m³
19	ares ares		/	m² m²			m²	/	,	1	m²		m² m²	/		m³ m³
20	ares		/	m²			m²	/		1	m²		m²	/		m³
21	ares ares		/	m² m²			m² m²	/	,	1	m² m²		m² m²	1		m³ m³
23	ares		/	m² m²		,	m²	/	1	1	m²		m²	1		m³
24	ares		/	m²			m²	/	1	1	m²		m²	I		m³
25 26	ares ares		/	m² m²			m² m²	/		/ /	m² m²		m² m²	/		m³ m³
27	ares		/	m ²			m ²		/	1	m ²		m²	/		m ³
28	ares		/	m^2	,		m²	/	1	1	m²		m²	/		m ³
30	ares ares		/	m² m²			m² m²	/	,	/ /	m² m²		m² m²	/ /		m³ m³
Total 17.16		0.00	620.50		0.00	1 372.00	m²	0.00 /	0.00	0.00	m²	0.00	m²	0.00 /	0.00	
minimum maximum minimum maximum minimum maximum minimum																
Coefficients résu	cos	0.000	0.362	CMU	0.000	/0.800	cus	0.000	/0.000	Log-abo	0.000	%				
	Conformité aux dispositions du PAG et à l'article 29 bis :						oui		oui	oui		oui	oui		oui	